

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1212

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,
Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-
Michel Lambert, M. Lassalle, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE 22

À l'alinéa 12, après le mot :

« procéder »,

insérer les mots :

« en justifiant de la stricte nécessité et proportionnalité au regard des objectifs et moyens de
contrôle existants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'encadrer au maximum l'utilisation de drones filmant la voie publique en demandant
aux forces de l'ordre d'en justifier la stricte nécessité et proportionnalité au regard des objectifs et
moyens de contrôle existants.